

Conseillers en exercice : 86  
Présents à la séance : 44  
Date de la convocation : 10 Novembre 2017  
Affichage compte rendu sommaire : 24 nov. 2017

**EXTRAIT**  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**SEANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2017**

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET, délégué d'Anost, M Gérard JACSON, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LEIGEIGLE), délégué d'Antully, M Vincent CHAUVET, Mmes Monique GATIER, Pascale BILLIER, M Rémy REBEYROTTE, Mmes Andrée ALIX COUDRAY, Josette JOYEUX, M Roland BOISSARD, Mme Cathy NICOLAO VALACCI, M Gilbert DARROUX, Mmes Delphine FLORAND, Régine DEVOUCOUX, MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY, Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, M Jean-François LAGNEAU, délégués d'Autun, Mme Danièle CARRY, suppléante (remplaçant M Michel BELHOMME), jusqu'à la question n°5, déléguée d'Auxy, MM André BONNET, délégué de Brion, jusqu'à la question n°9, Christian GILLOT, délégué de Broye, Michel CRIQUI, délégué de Chissey en Morvan, jusqu'à la question n°9, Mme Marie-Odile OUGEOT ROYOUX, suppléante (remplaçant M Jean-Louis LAURENT), déléguée de Collonge la Madeleine, Mme Monique LAURENT, suppléante (remplaçant M Gérard BERGERET), déléguée de Cordesse, MM Emile LECONTE, délégué de Couches, jusqu'à la question n°9, Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, M Gilbert GRILLOT, délégué de Dracy Saint-Loup, M Georges BUDIN, délégué de Dracy Les Couches, jusqu'à la question n°4, MM Claude MERCKEL, Michel PARIZE, Mme Marie VOURIOT THUZET, délégués d'Épinac, MM Dominique COMMEAU, Hubert LACHAUD, délégués d'Étang sur Arroux, M Jacques BOUCHOT, suppléant (remplaçant M Jean-Paul LORIOT), délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, Marc PERILLAT, délégué de Lucenay l'Évêque, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, M Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, jusqu'à la question n°5, Mme Agnès COMEAU, déléguée de Saint-Didier sur Arroux, MM Jean SIMONIN, délégué de Saint-Émiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gérard POIGNANT, délégué de Saint-Jean de Trézy, Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du Bois, Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, M François KUZBIK, suppléant, (remplaçant M Jean-Claude DESSENDRE), jusqu'à la question n°9, Mme Corine BERAUD, suppléante (remplaçant M Christian DEMIZIEUX), déléguée de Saint-Prix, jusqu'à la question n°9, MM Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Daniel MALLARD, délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Etienne DESCOURS, suppléant (remplaçant M Jean-Marc DUMONT), délégué d'Uchon, jusqu'à la question n°9, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Vincent CHAUVET.

ONT DONNE POUVOIR : M Jacques PALLOT à M Vincent CHAUVET, M Pascal POMAREL à M Roger VERNAY, Mme Marie-Claire TELLIER à Mme Régine DEVOUCOUX, M Hubert LOBREAU à Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Frédéric HUEBER à M Rémy REBEYROTTE, M Alain DURAND à Mme Josette JOYEUX, M Bertrand JOLY à M Rémy CHANTEGROS, Mme Julie REGOND à Mme Martine DUFRAIGNE, Mme Marie MARIN à M Jean-François LAGNEAU, Mme Claude FLECHE MOREAU à M Emile LECONTE, M Emile LECONTE à M Jean SIMONIN (à partir de la question n°9), M Guy-François VERDIER à M Jean-Claude NOUALLET, Mme Marie-Claude BONNOT à M Xavier DUVIGNAUD, M Hervé BOUARD à M Thierry BABOUILLARD, Mme Marie-Lou CONDETTE à M Claude MERCKEL, Mme Odile MANEVAL à M Dominique COMMEAU Jean-Camille JEANNIN à Mme Anne-Marie DUCREUX, M André JARLOT à M Marc PERILLAT.

ABSENTS : MM Bernard JOLY, Fabrice VOILLOT, Camille FICHOT, Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, MM Michel MENAGER, Daniel DAUNOT, Mme Véronique PROST, MM Jean-Louis MARTIN, Norbert LABILLE, Didier OUGEOT, Sylvain CHAVY, Mme Marguerite ROY, MM Denis LUNEAU, Jean-Yves JEANNIN, Jean-Louis PORCHERET.

**2017/271**

Objet : Lancement de la procédure pour l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Chers Collègues,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2224-34,

**VU** la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et plus particulièrement ses articles n°188 et n°198 mentionnés au chapitre III du titre VIII intitulé « Donner aux citoyens, aux entreprises, aux territoires et à l'Etat le pouvoir d'agir ensemble ».

**VU** le code de l'environnement et notamment ses articles L.229-25 à L.229-26 et R229-51 à R229-56 pour le plan climat air énergie territorial,

**VU** le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat air énergie territorial,

**VU** l'arrêté du 4 août 2016 relatif au plan climat air énergie territorial, et l'article R229-53 du code de l'environnement précisant les modalités de concertation,

**VU** les articles L.122-4 et L.122-5 du code de l'environnement qui rendent obligatoire une évaluation environnementale stratégique (ESS),

**VU** les articles L.121-16 et L. 121-17 du code de l'environnement concernant les notions de concertation préalable et de droit d'initiatives,

**VU** les articles R 122-17 et R 122-20 du code de l'environnement précisant les modalités de participation du public et le contenu du rapport des incidences environnementales

**CONSIDÉRANT** que la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan, comptant plus de 20 000 habitants, est tenue de réaliser un plan climat air énergie territorial avant le 31 décembre 2018.

**CONSIDÉRANT** que le contenu du PCAET devra comprendre un diagnostic et une stratégie territoriale afin d'atténuer le réchauffement climatique en diminuant les émissions de gaz à effet de serre, en économisant l'énergie, les ressources naturelles et de s'y adapter, l'ensemble débouchant sur un programme d'actions afin :

- d'améliorer l'efficacité énergétique et augmenter la production d'énergie renouvelable,
- de limiter les émissions de gaz à effet de serre ou de polluants atmosphériques,
- de développer les réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur, de manière coordonnée,
- de valoriser le potentiel en énergie de récupération,
- de développer le stockage et d'optimiser la distribution d'énergie,
- d'anticiper les impacts du changement climatique,
- de mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation des résultats,
- de développer la mobilité sobre et décarbonée.

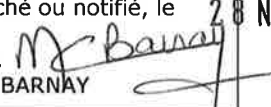
**CONSIDÉRANT** qu'il est attendu de définir la concertation adaptée aux enjeux du territoire.

**CONSIDÉRANT** la proposition du Syndicat Départemental d'Energie de Saône-et-Loire (SYDESL) de constituer un groupement d'achat dont il sera coordinateur et qui aura pour but de désigner un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) chargé d'accompagner les intercommunalités de Saône-et-Loire dans l'élaboration de leur PCAET avec une prise en charge par le SYDESL de 50% du montant du coût de la prestation intellectuelle fournie par l'AMO, proposition formalisée par une convention de partenariat.

Le bureau communautaire du 7 novembre dernier s'est prononcé favorablement sur ce dossier.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **VALIDE** l'engagement de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial.
- **DECIDE** de mettre en œuvre une évaluation environnementale stratégique (ESS) conforme au décret n°2016-1110 du 11 août 2016.
- **ADHERE** à un groupement d'achat coordonné par le SYDESL, selon les modalités définies dans la convention de partenariat entre le SYDESL et la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan.
- **DECIDE** de mettre en place la gouvernance du projet avec *a minima* un élu référent, un chargé de mission et un Comité de pilotage, qui préparera :
  - un cahier des charges présentant les différentes étapes du PCAET et de son EES. Ce document sera rédigé en collaboration avec le SYDESL,
  - les besoins d'expertise extérieure,
  - un plan de financement pour les études et animations préalables,
  - les modalités de la concertation et la communication.
- **INSCRIT** au budget des exercices considérés les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à l'élaboration du PCAET.
- **INFORME** la Préfecture, la Région Bourgogne Franche-Comté, le Département de Saône-et-Loire, les communes de la Communauté de Communes du Grand Autunois-Morvan, les gestionnaires de réseaux d'énergie, des modalités d'élaboration de notre plan climat air énergie afin qu'ils nous transmettent les informations qu'ils estiment utiles à l'élaboration de celui-ci.
- **SOLLICITE** les institutions susceptibles d'attribuer des aides financières et/ou techniques à la réalisation du PCAET.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou les Vice-Présidents ayant délégation à engager les démarches et signer toutes pièces contractuelles se rapportant à ce dossier.

Certifié exécutoire pour avoir été  
reçu à la sous-préfecture, le 28 NOV. 2017  
et publié, affiché ou notifié, le 28 NOV. 2017  
La Présidente,   
Marie-Claude BARNAY

**Fait les jour, mois et an que dessus.**

**Pour extrait conforme  
La Présidente,  
Marie-Claude BARNAY**



